



Sous-Préfecture de Trinité
Contrôle de légalité
REÇU LE
23 DEC. 2013



Reçu au titre de
Contrôle de Légalité
Le 14 OCT. 2002

LISTE DES MONUMENTS PROTEGES
(APPLICATION DE LA LOI DU 31 DECEMBRE 1913)

CONSERVATION REGIONALES DES
MONUMENTS HISTORIQUES
Mise à jour le 18 octobre 2001

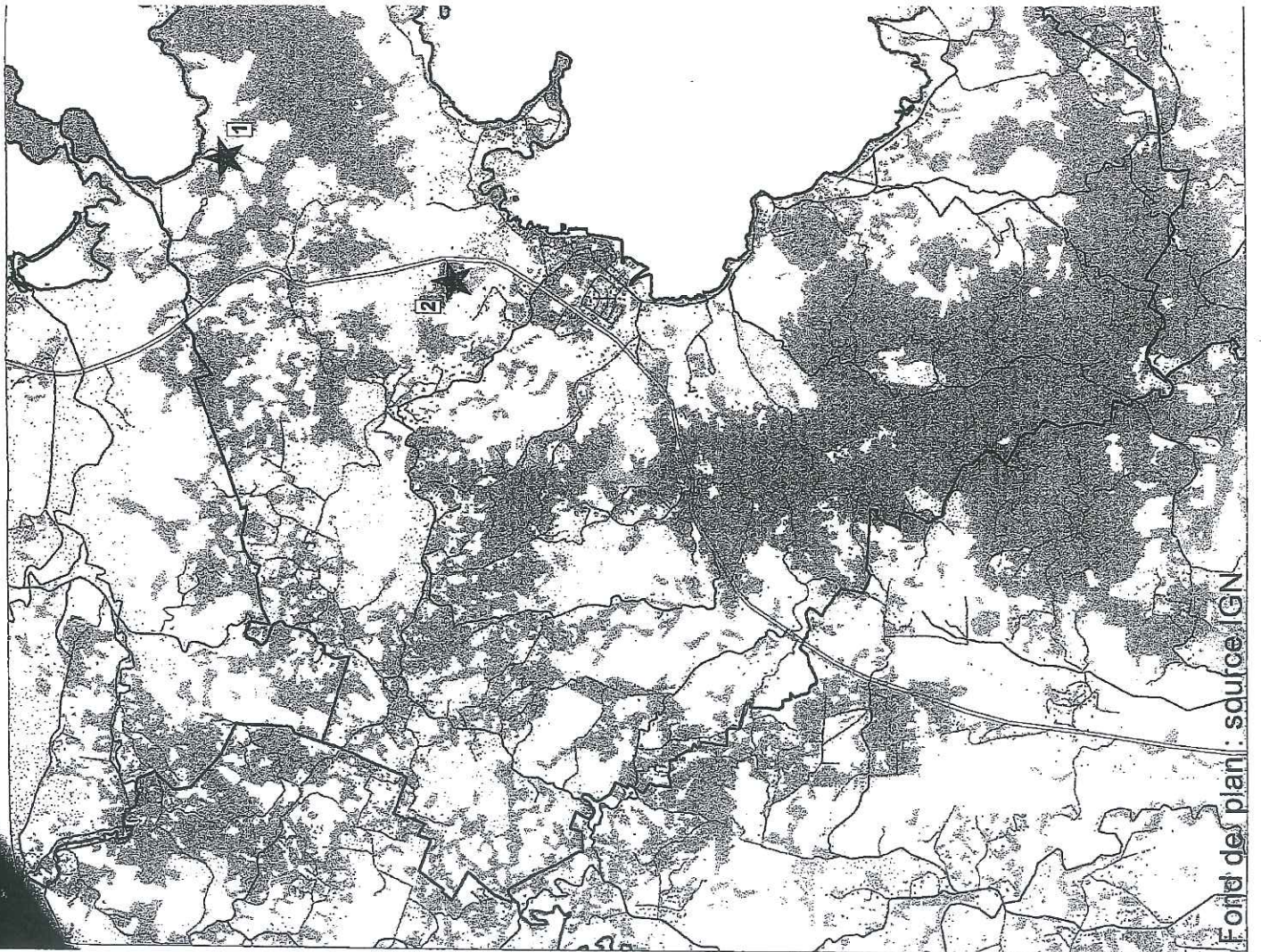
ROBERT :

Habitation Bord de Mer les ruines de l'habitation Bord de Mer (le moulin à bêtes avec le canal, le bassin avec sa retenue ainsi que le tombeau) sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques figurant sur la partie sud ouest de la parcelle n° 4 section S, d'une contenance de 1 ha 12 a 85 ca, arrêté du 08 octobre 1993.

Habitation Gaschette sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments, les cachots et le mur d'enceinte de l'habitation Gaschette figurant sur la parcelle n° 64 section P, d'une contenance de 3 ha, arrêté du 31 décembre 1992.

Ilet Chancel sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dans leur totalité les ruines de l'ancienne poterie, les fours à chaux, l'habitation et les terrains d'assiette correspondants de l'Ilet Chancel, situés sur les parcelles 56-57-58-59 et 60, figurant au cadastre section T, d'une contenance de :

- Parcelle 56 - 5 ha 62 a 50 ca
 - Parcelle 58 - 4 ha 60 a 75 ca
 - Parcelle 60 - 33 ha 03 a 35 ca
 - Parcelle 57 - 20 a 85 ca
 - Parcelle 59 - 25 ha 09 a 35 ca
- arrêté du 16 mars 1995



Fond de plan: source: IGN